Classes relais contre l'absentéisme

Par **Julie Bonneau**, **Angélique Charpentier**, **Cécile Michaud** et **Victoria Raimbert**

L'association humanitaire Un enfant, Un cartable et le centre d'action éducative de Poitiers dépendant de la Protection judiciaire de la jeunesse ont été partenaires, entre 2007 et 2009, lors d'un projet créé par quatre doctorantes allocataires de recherche 2007/2010. L'objectif est, d'une part, de soutenir l'association à sensibiliser la population aux difficultés de scolarisation des jeunes filles du Burkina Faso, d'autre part, d'aider les jeunes déscolarisés de France à se réconcilier avec le système éducatif, grâce aux classes relais et à leurs activités originales et valorisantes.

RISQUE DE MARGINALISATION

Les classes relais sont un dispositif mis en place en 1985 et institué en 1998, destiné à l'accueil temporaire des élèves de collège encore sous obligation scolaire en risque de marginalisation, autant scolaire que sociale. La prise en charge en classe relais est temporaire, en effet, puisqu'elle peut varier de quelques semaines ou quelques mois, mais ne peut excéder une année. D'ailleurs, pendant tout le temps de la prise en charge, le jeune reste sous la responsabilité de son établissement scolaire d'origine.

Les enfants concernés par ce dispositif bénéficient généralement d'une mesure de suivi éducatif, parfois même de mesure éducative de protection. Cependant, il est essentiel de rappeler que si certains d'entre eux peuvent faire l'objet d'une mesure judiciaire, ce ne sont pas nécessairement des enfants inscrits, selon l'expression de Gabriel Tarde, dans «une carrière criminelle»[1], la déscolarisation ne conduisant pas forcément à commettre des infractions et inversement.

Au contraire, au contact de ces jeunes, nous comprenons que leur échec scolaire semble être le résultat d'un contexte familial, culturel et socio-économique particulièrement complexe plus que d'une incapacité quelconque à suivre un parcours scolaire classique. Ces enfants ont d'ailleurs des projets professionnels mais n'arrivent pas à les lier aux matières enseignées à l'école. À cette constatation s'ajoute une volonté de rejeter des institutions dans lesquelles ils ne se sentent pas reconnus dans leur individualité. Cela prend la forme d'absentéisme chronique pour des raisons aussi futiles à nos yeux que valables aux leurs, en l'occurrence, *«demain je n'irai pas à l'école parce qu'il doit pleuvoir et mes cheveux vont friser»*, ou de conduites à risque ou d'incivilités.

Ce temps de pause et de repos que propose le dispositif des classes relais pour ces mineurs en grande difficulté et en situation d'échecs répétés a pour principaux objectifs leur réintégration dans un processus de formation, considérée comme vecteur d'intégration sociale ainsi que leur acquisition des bases de la vie citoyenne, indispensables à la vie en communauté. Pour ce faire, chaque dispositif ne reçoit, en moyenne, qu'une douzaine d'élèves au cours de l'année scolaire et est basé sur le partenariat, lequel est particulièrement actif avec la Protection judiciaire de la

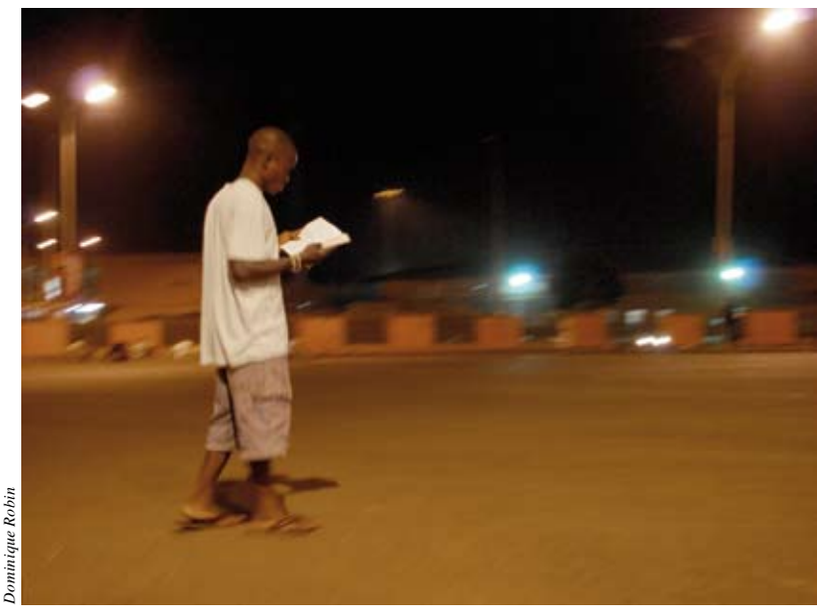

Dominique Robin

1. Gabriel Tarde, *Les lois de l'imitation*, 1890. Juriste et sociologue français, précurseur de la criminologie moderne, il attribue la délinquance au milieu et à l'environnement.

LOI SUR L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

Relativement à l'absentéisme scolaire, des précisions sont à apporter. En effet, le 29 juin 2010, l'Assemblée nationale a voté ce projet qui fut définitivement adopté par le Sénat en septembre dernier. Quels sont, en substance, les changements qu'implique cette loi ? Un avertissement sera donné à tout élève qui s'absentera plus de quatre demi-journées par mois et sans justification. Le directeur de l'établissement en informera alors l'inspecteur d'académie. Ce dernier rencontrera les parents et saisira le président du Conseil général afin que soit mis en place un contrat de «responsabilité parentale». Si, au cours du mois suivant, l'absentéisme de l'élève est à nouveau constaté, l'inspecteur d'académie a alors «l'obligation» de saisir le directeur de la Caisse d'allocations familiales qui suspendra le versement des allocations familiales. Cette suspension n'a rien de définitif puisque, si l'assiduité de l'élève est constatée sur une durée d'au moins un mois, le versement des allocations pourra alors être rétabli.

Julie Bonneau, doctorante à la faculté de droit de l'Université de Poitiers, Institut de sciences criminelles. Recherche : *Les mineurs délinquants sexuels, regards croisés du droit pénal et de la psychologie clinique* (dir. Laurence Leturmy et Pascal-Henri Keller).

Angélique Charpentier, ATER à la faculté de droit de l'Université de Poitiers, Institut de droit public. Recherche : *Vers une protection juridique communautaire de l'environnement* (dir. François Hervouet).

Cécile Michaud, ATER à la faculté de droit de l'Université de Poitiers, Institut de sciences criminelles. Recherche : *La peine et l'intérêt général* (dir. Michel Danti-Juan).

Victoria Raimbert, ATER à la faculté de droit de l'Université de Poitiers, Centre de recherche sur les territoires et l'environnement. Recherche : *L'influence de la codification sur la création jurisprudentielle en droit administratif* (dir. Christian Debouy).

jeunesse[2]. Cette dernière est, quant à elle, demandeuse d'actions novatrices autres que les traditionnelles – mais non moins intéressantes – spéléologie, slam, roller, escalade…

PHILOSOPHIE DU PARTENARIAT

L'originalité d'un partenariat avec l'association Un enfant, Un cartable tel que nous l'avons imaginé réside dans cette philosophie d'échange, de partage et de don de soi qu'il implique. Le jeune n'est alors plus seulement bénéficiaire d'une mesure, il en devient acteur et doit alors cultiver son talent au profit – notamment – d'autres personnes, aussi jeunes que lui mais qui, au contraire de lui, sont de vives demandeuses d'instruction, mais ne peuvent assouvir seules cette nécessité. Ainsi, celui qui pouvait se trouver dans une situation de désinsertion scolaire doit fournir des efforts tendant à l'insertion scolaire et sociale d'autres enfants.

Ce partenariat est encore vecteur d'ouverture au monde, de découverte de pays, ici le Burkina Faso, de cultures, et de réalités différentes. Il semble qu'un éclairage neuf et une mise en perspective nouvelle ne puissent être que bénéfiques. En effet, comment ne pas – au moins – envisager sa vie différemment lorsque l'on découvre que dans un autre pays, les filles doivent lutter pour aller à l'école ou que les enfants finissent par renoncer à se scolariser pour aider leur parents à travailler afin de subvenir aux besoins de la famille, ou encore que ces jeunes doivent faire des heures de marche pour aller s'instruire ?

Les jeunes participants, environ une quinzaine au total, se sont particulièrement investis dans l'activité que nous leur proposions. La première rencontre organisée dans le but d'une part de leur faire découvrir l'association Un enfant, Un cartable, d'autre part les activités, s'est révélée être génératrice d'intérêts. Les mineurs ont été fort attentifs, pour certains étonnés de découvrir les conditions difficiles de scolarisation ou plus largement de vie des enfants et jeunes adultes du Burkina Faso. Certains nous ont interrogées sur les raisons de l'objectif de la scolarisation des fillettes poursuivi par l'association. La rencontre a alors permis d'ouvrir la discussion sur le rôle de l'école dans le devenir de chacun.

Les ateliers proposés pour aider l'association, à savoir la fabrication des cartes de vœux (vendues par l'association au bénéfice de son œuvre) ainsi que la création du décor du concert annuel donné pour le compte de l'association, activité particulièrement appréciée par les jeunes, leur ont permis de faire œuvre de créativité. Parfois désemparés face à «l'espace de liberté» qui leur était laissé, ils se sont finalement pris au jeu et ont pu expérimenter des moyens d'expression nouveaux pour certains, peu utilisés pour d'autres comme le graph par exemple.

Le plus bénéfique autant pour les jeunes que pour nous – puisque prouvant la réussite de nos objectifs premiers – est le bilan qui a pu être dressé du projet. Les participants se sont sentis personnellement investis d'une «mission» et ont pris très à cœur leur rôle pour aider l'association. Ils ont accepté d'être présents à chaque atelier, de maintenir leur concentration, de faire preuve d'esprit d'équipe et de coordination.

CAPACITÉ ET VOLONTÉ

En retour, l'association a été reconnaissante de l'action menée en les félicitant publiquement et personnellement au concert annuel. Les jeunes ont alors pu prendre conscience de l'importance de leur mobilisation personnelle. Eux, qui trop souvent ne sont pas sollicités personnellement et dont l'action n'est pas prise en compte ou dépréciée, ont été cette fois à l'origine d'une action valorisante. Finalement, les activités proposées leur ont permis de s'éloigner des situations d'échecs auxquelles ils sont maintes fois confrontés, situations alimentant à leur tour la marginalisation dont ils sont l'objet. Ainsi a-t-on pu participer à modifier leur rapport à l'école, à la scolarisation ou plus largement au savoir et à l'apprentissage.

Si les classes relais restent un dispositif peu connu du grand public, il ne faut cependant pas sous-estimer leurs résultats. Pour une durée moyenne de quatre mois de séjour en classes relais, plus de 50 % des élèves rejoignent le collège[3]. Notre courte expérience au contact de ces jeunes démontre leur capacité et leur volonté à réintégrer le système qui ne les aide parfois pas à comprendre la nécessité de la scolarisation pour leur avenir.

Les classes relais ne sont certainement pas la panacée mais demeurent un palliatif relativement efficace. Palliatif insuffisant peut-être, perfectible sûrement mais palliatif tout de même.

2. Mais il concerne également les collectivités locales, les délégations interministérielles à la ville ainsi que le tissu associatif de proximité.

3. Note d'information de la direction de la programmation et du développement du 3 février 2007, Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe relais, année scolaire 1999-2000.

Dominique Robin

DOMINIQUE ROBIN : ÉTUDIANTS À CONAKRY

Dans la capitale de la Guinée, l'électricité est rare pour qui n'a pas de groupe électrogène. Ainsi, des étudiants de 15 à 25 ans se retrouvent le soir sous les lampadaires du parking de l'aéroport pour étudier. Certains font plus de 6 km à pied quatre à cinq fois par semaine pour profiter de cet éclairage public. Dominique Robin, artiste originaire des Deux-Sèvres, a mené un projet à Conakry en 2009 et 2010 pour lequel il a réalisé des photographies et des interviews de ces étudiants.

www.unenfant.uncartable.free.fr
ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/ni0307.pdf.

Centre d'action éducative de Poitiers,
44 bd du Pont Achard
86000 Poitiers
05 49 46 59 30